RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Inserm
La science pour la santé
From science to health

Département des Affaires juridiques
Décision : DAJ2026-296

Vu les dispositions du Code de la recherche
Relatives à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale et plus spécifiquement l'article R324-17

Vu le décret du 19 novembre 2025
portant maintien du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale - M. SAMUEL (Didier) ;

Vu l'avis du Comité social d'administration d'établissement
en date du 10 septembre 2026 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Inserm
en date du 30 septembre 2026 ;

Article 1. La liste des délégations régionales est annexée à la présente délibération.

Article 2. Les délégués régionaux concernés établiront ou veilleront à l'établissement, chacun pour ce qui les concerne, de tout acte et de tout document qui seraient nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle de cette décision.

Article 3. La décision InsermDAJ2025-74 est abrogée

Article 4. La présente délibération prend effet à compter du 1er novembre 2026.

Le Président-directeur général

Pr Didier Samuel

Annexe à la délibération

Nom des délégations régionales Inserm
Auvergne-Rhône-Alpes
Est
Grand-Ouest
Nord-Ouest
Nouvelle-Aquitaine
Occitanie Méditerranée
Occitanie Pyrénées
Paris-IDF Centre-Nord
Paris-IDF Centre-Est
Paris-IDF Sud
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
Siège